



Présentation du produit d'assistance Fondation Hassan II



Présentation du produit :

Bénéficiaires :

- ✓ L'assuré résident au Maroc ou les personnes résidentes à l'étranger
- ✓ Son conjoint nommément déclaré(s).
- ✓ Ses enfants nés, mineurs légalement à charge de moins de 21 ans ou ayant au plus 25 ans poursuivant leurs études nommément déclaré (s).
- ✓ Les ascendants au 1^{er} degré de l'assuré, ou de son conjoint nommément déclaré(s) et pour lesquels la prime correspondante a été réglée.
- ✓ Le(s) véhicule(s) assuré(s) et immatriculé(s) au Maroc dont le poids est inférieur à 3,5 tonnes, dûment mentionnés sur les conditions particulières et dont les primes ont été réglées.

Circonstances :

24H / 24 et 7 jours sur 7

- ✓ Pour les personnes : en cas de maladie, d'accident ou de décès
- ✓ Pour les assurés expatriés : dans le pays de résidence et au Maroc, et dans le monde entier pour un séjour inférieur à 90 jours consécutifs en dehors du pays de résidence.
- ✓ Pour les véhicules : en cas de panne, accident ou vol

Territorialité :

- ✓ Les personnes assurées : Au Maroc et dans le monde entier.
- ✓ Le véhicule immatriculé au Maroc et dans les pays prédéfini.

Modalité de déclaration des sinistres :

Délai de déclaration du sinistre: **10 jours** ouvrables

Délai de déclaration de DECES: **6 mois** sur présentation de l'acte de décès

En cas de demande d'HOSPITALISATION:

La personne assurée ou un membre de sa famille doit contacter **SAHAM ASSISTANCE** au numéro dédié: : **0522-95-75-65** et fournir les informations demandées par le plateau ou contacter **ASSURANCES LYAZIDI** au **0537-26-88-93**.

Présentation des garanties d'assistance médicale au Maroc 1/1

- **Transport sanitaire:**
 - Transport urbain
 - Transport interurbain
 - Retour au domicile
 - Transport sanitaire à l'étranger en **cas d'impossibilité de soin au Maroc.**
- Avance pour admission dans une unité hospitalière marocaine à hauteur de **20.000 Dhs.**
- Avance des frais médicaux à hauteur de **15.000 Dhs.**
- Avance pour l'achat de médicaments pour des affections longue durée à hauteur de **20.000 Dhs**
- Acheminement des médicament de l'étranger vers le Maroc
- **NB: une reconnaissance de dette signée par la personne assurée ou un proche parent doit être remise à SAHAM ASSISTANCE portant le montant avancé,**
- Présence de la personne assuré a l'étranger pour l'achat des médicament
- Frais d'hôtel lors d'une consultation externe au Maroc: avec un plafond quotidien de 600 Dhs sans dépassé le plafond global de 1200 Dhs. (Saham doit disposer d'une confirmation de Rendez-vous de l'assuré avec son médecin, doit disposer d'un ordre de mission ou d'une recommandation du médecin traitant.
- Proche parent accompagnateur au Maroc.
 - Prise en charge du titre de transport aller/retour
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de **600 Dhs / nuit** pendant **7 nuits** .
- Présence auprès de la personne assurée hospitalisée au Maroc plus de 5 jours consécutifs:
 - Prise en charge d'un titre de transport aller/retour
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de **600dhs/nuit** pendant **7 nuits**

Présentation des garanties d'assistance médicale au Maroc 1/2

- Frais de prolongation de séjour après hospitalisation en dehors de la ville de résidence:
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de 600 Dhs / nuit pendant 7 nuits
- Frais de prolongation de séjour pour le proche parent accompagnateur:
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de 600 Dhs / nuit pendant 7 nuits
- Visite médicale à Domicile
 - Casablanca, Rabat-salé, Kenitra, Fès, Meknès, Marrakech, Agadir, Tanger et El Jadida,
- Conseil médical au Maroc

Présentation des garanties d'assistance décès au Maroc

- **Transport du corps de la personne assurée décédée:**
 - Le transport du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation.
 - Les démarches administratives permettant ce transport
 - Le cercueil si nécessaire permettant ce transport

- **Participation aux frais funéraires:**
 - En cas de décès de l'assuré à l'âge de 65 ans révolus: **7000 Dhs** est versé à son conjoint survivant ou à défauts à ses ayants droits.
 - En cas de décès du conjoint de l'assuré : **4000 Dhs** est versé à ce dernier.
 - En cas de décès d'un descendant au premier degré l'assuré : **2000 Dhs** est versé à l'assuré.

Assistance technique en cas de panne ou d'accident au Maroc 1/1

- Remorquage du véhicule au Maroc à hauteur de 1400 Dhs:
 - En cas d'accident
 - En cas de panne (véhicule – de 10 ans)
- Réparation sur place en cas de panne ou d'accident:

Saham envoie un dépanneur pour effectuer la réparation sur place, si la réparation ne peut être réalisée sur le lieu d'immobilisation, Saham Assistance prend en charge le remorquage vers le garage le plus proche, les occupants du véhicule assuré seront acheminés vers le centre urbain le plus proche.
- Retour des personnes assurée au Maroc ou continuation de voyage:
 - Soit le retour au domicile des assurés
 - Soit la continuation vers le point de destination
- Frais d'hôtel en cas d'immobilisation du véhicule: 400 Dhs par nuit et par personne assurée pendant 2 nuits.
- Récupération du véhicule assuré
- Envoi de pièces détachées au Maroc
- Frais de gardiennage au Maroc avec **un plafond de 1000 Dhs.**

Assistance technique en cas de panne ou d'accident au Maroc 1/2

- Retour des personnes assurés au domicile en cas de vol du véhicule assuré:

Si le véhicule assuré est volé et non retrouvé au moins de 24 heures après la déclaration de vol auprès des autorités compétentes, Saham Assistance met à la disposition des personnes assurées des billets aller simple de train 1 ère classe ou d'avion classe économique pour leur permettre de regagner leur domicile. -

- Récupération du véhicule assuré:

Saham Assistance met à la disposition de la personne assuré un moyen de transport (Train 1 ère classe, autocar, avion classe économique) pour ramené le véhicule volé.

Dans le cas où la personne assurée ne peut procéder à cette récupération ni désigné une personne pour s'en charger, Saham Assistance envoie un chauffeur pour ramener le véhicule au domicile de la personne assurée.

- Véhicule de remplacement :

En cas **d'accident** ou **de panne**: **6 jours** de location d'un véhicule de remplacement de **catégorie « C »**.

Présentation des garanties d'assistance médicale à l'étranger 2/1

- **Transport sanitaire:**
 - Transport urbain
 - Transport interurbain
 - Retour au domicile
- **Frais d'hôtel de la personne assurée évacuée vers l'Europe:**
 - Saham Assistance prend en charge les frais réels d'hôtel à hauteur de **1000 Dhs pendant 5 jours**
- **Avance pour admission dans une unité hospitalière étrangère à hauteur de 20.000 Dhs.**
- **Avance des frais médicaux à hauteur de 15.000 Dhs.**
- **Prise en charge des frais médicaux à l'étranger :**
 - **50.000 Dhs** si le transport sanitaire du Maroc vers l'étranger est organisé par Saham Assistance.
 - **350.000 Dhs** si la personne se trouve déjà à l'étranger et doit se faire hospitaliser d'urgence sur place.

La personne assuré doit suivre la démarche suivante:

- Déposer le dossier maladie avec les originaux auprès de la CNOPS
- Déposer une copie du dossier auprès de l'assurance complémentaire
- L'intéressé doit restituer à SAHAM ASSISTANCE les montants réglés par la CNOPS et par l'assurance complémentaire
- Le reliquat non pris en charge ni par l'assurance complémentaire ni par la CNOPS reste à la charge de SAHAM ASSISTANCE dans la limite des plafonds contractuels,

Présentation des garanties d'assistance médicale à l'étranger (2/2)

- **Proche parent accompagnateur à l'étranger.**
 - Prise en charge du titre de transport aller/retour
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de **1.000 Dhs / nuit** pendant **10 nuits** .
- **Présence auprès de la personne assurée hospitalisée à l'étranger plus de 7 jours consécutifs:**
 - Prise en charge d'un titre de transport aller/retour
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur **de 700dhs/nuit** pendant **14 nuits**
- **Frais dentaire à l'étranger**
 - Une prise en charge à concurrence de **1.000 DHS** peut être envisagée pour les soins dentaires suite à un accident ou une maladie à caractère urgent et imprévisible survenu à l'étranger
- **Frais de prolongation de séjour à l'étranger après hospitalisation**
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de 1.000 Dhs / nuit pendant 10 nuits
- **Frais de prolongation de séjour pour un proche parent accompagnateur**
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de 1.000 Dhs / nuit pendant 10 nuits
- **Rapatriement de la personne assurée depuis l'étranger**
- **Conseil médical et à l'étranger**

Présentation des garanties d'assistance en cas de décès à l'étranger 3/0

- Rapatriement et/ou transport du corps de la personne assurée décédée à l'étranger
- Saham Assistance prend en charge:
 - le rapatriement du corps au lieu d'inhumation au MAROC,
 - les démarches et les formalités administratives,
 - le cercueil
- Retour des autres membres de la famille :
 - En cas de décès de l'assuré en dehors de sa ville de résidence, Saham Assistance organise et prend en charge le retour des autres membres de la famille qui accompagnaient le défunt
- Retour prématuré au Maroc :
 - En cas de décès d'un proche parent, Saham Assistance met à la disposition de l'assuré, se trouvant à l'étranger, un titre de transport pour qu'il puisse assister à l'inhumation.
- Participation aux frais funéraires:
 - En cas de décès de l'assuré à l'âge de 65 ans révolus : **7000 Dhs** est versé à son conjoint survivant ou à défauts à ses ayants droits.
 - En cas de décès du conjoint de l'assuré : **4000 Dhs** est versé à ce dernier.
 - En cas de décès d'un descendant au premier degré l'assuré : **2000 Dhs** est versé à l'assuré.

Assistance technique en cas de panne ou d'accident à l'étranger

- Remorquage du véhicule à l'étranger à hauteur de 2500 Dhs:
 - En cas d'accident
 - En cas de panne (véhicule – de 10 ans)
- Frais d'hôtel en cas :
 - d'immobilisation du véhicule entre 24 et 72 heures:
 - Frais d'hôtel : 900 Dhs / jour pendant 3 nuits à l'étranger
 - Immobilisation à l'étranger supérieur à 3 jours
 - Soit le retour au domicile au Maroc
 - Soit la continuation du voyage
 - Soit rester sur place et SAHAM ASSISTANCE prendra en charge l'hôtel à hauteur de 900 Dhs pendant 5 jours.
- Récupération du véhicule assuré à l'étranger: au cas où le véhicule est a été laissé en réparation sur place
- Avance de fonds pour réparation à l'étranger à hauteur de 20.000 Dhs. (contre reconnaissance de dette signée).
- Envoi de pièces détachées à l'étranger
- Frais de gardiennage à l'étranger
- Récupération du véhicule assuré à l'étranger: Si le véhicule volé a été retrouvé suite à un vol , Saham Assistance prend en charge un moyen pour permettre à l'assuré de récupérer son véhicule au cas où l'assuré ne peut procéder à cette récupération, Saham Assistance envoie un chauffeur pour ramener le véhicule au domicile de la personne assurée.
- Rapatriement du véhicule à l'étranger en cas de panne ou d'accident

Autres garanties

- **Assistance juridique à l'étranger**
 - Défense et recours à hauteur de 30 000 dhs
 - Avance de caution (50 000 dhs)
- **Assistance en cas de vol de moyens de paiement et de papiers à l'étranger**
 - Frais d'hôtel : 1500 Dhs par nuit.
 - Titre de transport pour rejoindre le consulat du Maroc le plus proche.

- **Transport sanitaire:**
 - Transport urbain
 - Transport interurbain
 - Retour au domicile
 - Transport sanitaire à l'étranger en cas d'impossibilité de soin au Maroc.
- **Avance pour admission dans une unité hospitalière marocaine à hauteur de 20.000 Dhs.**
- **Avance des frais médicaux à hauteur de 15.000 Dhs.**
- **Proche parent accompagnateur au Maroc.**
 - Prise en charge du titre de transport aller/retour
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de **600 Dhs / nuit** pendant **7 nuits** .
- **Présence auprès de la personne assurée hospitalisée au Maroc plus de 5 jours consécutifs:**
 - Prise en charge d'un titre de transport aller/retour
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur **de 600dhs/nuit** pendant **7 nuits**

Présentation des garanties d'assistance médicale au Maroc 1/2

- Frais de prolongation de séjour après hospitalisation en dehors de la ville de résidence:
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de 600 Dhs / nuit pendant 7 nuits
- Frais de prolongation de séjour pour le proche parent accompagnateur:
 - Prise en charge des frais d'hôtels à hauteur de 600 Dhs / nuit pendant 7 nuits
- Visite médicale à Domicile
 - Casablanca, Rabat-salé, Kenitra, Fès, Meknès, Marrakech, Agadir, Tanger et El Jadida,
- Conseil médical au Maroc

Présentation des garanties d'assistance décès au Maroc et à l'étranger

- **Transport du corps de la personne assurée décédée:** (Maroc et à l'étranger)
 - Le transport du corps du lieu de décès au lieu d'inhumation.
 - Les démarches administratives permettant ce transport
 - Le cercueil si nécessaire permettant ce transport

- **Retour prématuré au Maroc suite au décès d'un proche parent:** (à l'étranger)
 - Saham Assistance met à la disposition de l'assuré un billet aller et retour par avion en classe économique.

- **Participation aux frais funéraires:** (Maroc et à l'étranger)
 - En cas de décès de l'assuré à l'âge de 65 ans révolus: **7000 Dhs** est versé à son conjoint survivant ou à défauts à ses ayants droits.
 - En cas de décès du conjoint de l'assuré : **4000 Dhs** est versé à ce dernier.
 - En cas de décès d'un descendant au premier degré l'assuré : **2000 Dhs** est versé à l'assuré.

Assistance technique en cas de panne ou d'accident au Maroc 1/1

- Remorquage du véhicule au Maroc à hauteur de 1400 Dhs:
 - En cas d'accident
 - En cas de panne (véhicule – de 10 ans)
- Réparation sur place en cas de panne ou d'accident:

Saham envoie un dépanneur pour effectu  la r paration sur place, si la r paration ne peut  tre r alis e sur le lieu d'immobilisation, Saham Assistance prend en charge le remorquage vers le garage le plus proche, les occupants du v hicule assur  seront achemin s vers le centre urbain le plus proche.
- Retour des personnes assur e au Maroc ou continuation de voyage:
 - Soit le retour au domicile des assur s
- Frais d'h tel en cas d'immobilisation du v hicule: 400 Dhs par nuit et par personne assur e pendant 2 nuits.
- Envoi de pi ces d tach es au Maroc
- Frais de gardiennage au Maroc avec **un plafond de 1000 Dhs.**

Assistance technique en cas de panne ou d'accident au Maroc 1/2

- Retour des personnes assurés au domicile en cas de vol du véhicule assuré:
 - Si le véhicule assuré est volé et non retrouvé au moins de 24 heures après la déclaration de vol auprès des autorités compétentes, Saham Assistance met à la disposition des personnes assurées des billets aller simple de train 1 ère classe ou d'avion classe économique pour leur permettre de regagner leur domicile. –
 - Si les personnes assurées demandent à atteindre leur point de destination, Saham Assistance prend en charge leur transport à hauteur du montant qu'elle aurait engagé pour les ramener à leur domicile.
- Véhicule de remplacement :

En cas **d'accident** ou **de panne**: **6 jours** de location d'un véhicule de remplacement de **catégorie « C »**.

EXCLUSIONS MEDICALE ET TECHNIQUE

- Les événements survenus du fait de la participation des personnes assurées à des compétitions sportives, paris, matchs, concours, rallyes ou à leur essais préparatoires.
- Les frais occasionnés par les maladies mentales, les tentatives de suicide, les conséquences physique et psychiques de l'usage de stupéfiants ou drogues non ordonnés médicalement.
- Les frais relatifs à une assistance médicale engagés par la personne assurée sans l'accord préalable de Saham Assistance.
- Tous les états de maternité et d'accouchements.
- La participation aux frais funéraires en cas de décès de l'assuré âgé de plus de 65 ans révolus.
- Les véhicule plus de 10 ans d'âge en cas de panne
- Les véhicule de location.
- Les pannes de carburant
- La crevaison d'un pneu.



SAHAM
Assistance

Lotissement de la CIVIM, Lot n°131 QI Sidi Maarouf
Route de l'aéroport - 20270, Casablanca - Maroc
www.sahamassistance.ma



Partenaire de

